

CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL

« Christian DELARUELLE »

REGLEMENT

Mise à jour le 26/01/2022

Article 1 - GENERALITES

Compétition par équipes regroupant les cinq Comités Départementaux de la Ligue Hauts-de-France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme), dénommée **CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL « Christian DELARUELLE »**.

Cette épreuve annuelle se déroule sur une journée en un lieu unique de 10 tables, lieu indemnisé par le département d'accueil.

L'organisation se fait alternativement dans les différents départements de la Région. La délégation qui ne joue pas arbitre les rencontres de sa catégorie. La délégation comporte un responsable et si possible 5 coachs. Elle sera organisée par un JA désigné et rémunéré par le département qui accueille. Chaque délégation peut se différencier par un textile commun à tous les participants. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge de chaque délégation.

Article 2 - CATEGORIES

Chaque Comité présente une délégation de cinq équipes soit 5 joueuses et 5 joueurs si elle est complète.

- une équipe mixte de deux jeunes - de 9 ans
- une équipe mixte de deux jeunes - de 11 ans
- une équipe mixte de deux jeunes - de 13 ans
- une équipe mixte de deux jeunes - de 15 ans
- une équipe mixte de deux jeunes - de 18 ans

Article 3 - QUALIFICATION DES JOUEURS

Chaque délégation est composée de joueurs licenciés « traditionnels » dans un club du Comité représenté, affilié à la Fédération Française de Tennis de Table à la date de la compétition. Elle ne peut comporter qu'un maximum de trois joueurs mutés arrivant d'un autre département. Le sur-classement en catégorie supérieure est possible à la discrétion du responsable de la délégation.

En cas d'équipe incomplète, les joueurs présents disputent leurs parties et rencontres.

Article 4 – COMPOSITION DES EQUIPES

Dans toutes les catégories, chaque équipe est formée de deux joueurs disputant 2 simples et un double. Les féminines se jouent entre elles et les garçons se jouent entre eux.

Article 5 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Conditions matérielles : mise à disposition de 2 tables par catégorie, de balles plastiques de compétition homologuées
- Pointage des équipes 30 minutes avant le début de la compétition
- Tirage au sort d'un numéro de 1 à 5, attribué à chaque Comité pour l'ordre des rencontres
- Ordre des rencontres : 2-5 ; 3-4 ; 1-5 ; 2-3 ; 1-4 ; 3-5 ; 1-3 ; 2-4 ; 1-2 ; 4-5
- Chaque rencontre se dispute sur une table
- 3 parties par rencontre
- Parties au meilleur des 5 manches de 11 points
- Ordre des parties d'une rencontre : A-X, B-Y, AB-XY (2 simples + 1 double)
- Toutes les parties d'une rencontre sont jouées.
- En comptant une durée maximum de 1h15 par rencontre, les 5 tours peuvent se dérouler à 10h, 11h15, 13h30, 14h45 et 16h.

Article 6 – POINTS PARTIE

Chaque partie gagnée rapporte 1 point à l'équipe.

En cas d'absence d'un adversaire, la partie est gagnée par la joueuse ou le joueur présent sur le score de 3 manches à 0.

Article 7 – POINTS RENCONTRE

Pour chaque rencontre, l'équipe obtenant le plus de points partie est gagnante et remporte 2 points rencontre, la perdante 1 point.

Une équipe incomplète ne marque pas de points rencontre, l'équipe adverse remporte 2 points même en cas de défaite.

Article 8 – CLASSEMENT DES EQUIPES PAR CATEGORIE

Pour chacune des 5 catégories, les équipes sont classées selon les critères successifs :

1. Cumul du nombre de points rencontre
2. Quotient des parties gagnées / parties perdues (départage général)
3. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :
 - a. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles
 - b. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des parties gagnées / parties perdues sur les rencontres disputées entre elles;
 - c. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées entre elles
 - d. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés / points manches perdus sur les rencontres disputées entre elles

Article 9 – CHALLENGE « Christian DELARUELLE »

Le Challenge est remis en jeu chaque saison et est attribué au Comité ayant le plus de points selon l'addition des critères suivants :

- 1 point par partie gagnée
- 3 points par délégation de jeunes au complet

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des parties gagnées / parties perdues sur les rencontres disputées entre elles;
- b. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées entre elles
- c. en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés / points manches perdus sur les rencontres disputées entre elles

Article 10 – RECOMPENSES

- Pour les 3 premières équipes de chaque catégorie des médailles or, argent et bronze
- Pour le premier Comité du CHALLENGE « Christian DELARUELLE » le trophée et une coupe pour les 3 premiers comités.